

La Rochelle Agglo : le site DBMA-Aytré Métal choisi pour le futur hôpital



Les entreprises de commerce de matériaux DBMA et de métallerie Aytré Métal occupent l'essentiel de l'espace concerné par le projet. © Crédit photo : J.-C. Sounalet/SO

Par [Alain Babaud](#)

Publié le 12/04/2024 à 15h18.

Le conseil de surveillance de l'hôpital a validé, ce vendredi matin 12 avril, la proposition de la directrice de reconstruire l'établissement sur le site DBMA-Aytré Métal. Choix jugé le « plus raisonnable »

Le futur hôpital de territoire, conçu pour succéder à l'actuel hôpital Saint-Louis ouvert en centre-ville de La Rochelle en 1976, sera construit à Aytré, dans le secteur des Cottes-Mailles, sur le site essentiellement composé des entreprises DBMA (matériaux de construction) et Aytré Métal (métallerie).

La directrice générale de l'établissement, Valérie Bénéat-Marlier, en a fait la proposition ce vendredi 12 avril au matin, en réunion de conseil de surveillance. Sa proposition, qui écarte de fait les deux autres sites qui restaient en lice des Quatre-Chevaliers à Périgny et de Varaize à Aytré, a été adoptée par sept voix pour, une abstention et quatre contre.

L'ARS pour la forme

Les soignants avaient au préalable fait connaître leur préférence pour le site de Varaize. Mais « c'était un coup de cœur. Les médecins ont considéré que les deux hypothèses concernant Aytré leur convenaient. » Le choix de DBMA-Aytré Métal ne devrait donc pas faire de vagues en interne.

Sur la forme, c'est surtout un avis qui a été exprimé ce vendredi 12 avril. Avis qui sera très officiellement transmis à l'Agence régionale de santé (ARS) dans les prochains jours, par courrier. Il reviendra ensuite à l'ARS de prendre une décision, in fine, à l'échelon régional, mais ce n'est qu'une formalité.

La structure accompagne en effet les discussions depuis l'abandon du premier projet de reconstruction de l'hôpital, celui qui visait le site de l'ancien parc des expos. Le directeur départemental, Laurent Flament, ne cachait d'ailleurs pas sa satisfaction, ce vendredi 12 avril, en ces termes : « L'ARS est en accord avec l'avis rendu. » DBMA-Aytré Métal semble en effet cocher toutes les cases du cahier des charges rédigé par ses services : proximité de la rocade, surface d'au moins 12 hectares, terrains déjà artificialisés.

Perdre trois et peut-être cinq ans en procédures et repartir de zéro, c'est un risque qu'on ne peut pas prendre ! Ce nouvel hôpital, on en a besoin !

D'autres arguments ont pesé lourd dans la balance. Valérie Bénéat-Marlier explique ainsi que l'hypothèse du site des Quatre-Chevaliers de Périgny a vite été abandonnée, en raison des « 1 400 salariés qu'il aurait fallu reloger » et des « difficultés d'accès » qui n'auraient pu que s'aggraver (circulation autour). Celui de Varaize, coincé entre la rocade et la voie ferrée, aurait « généré un important contentieux » au titre de la loi Littoral. Contentieux dont l'issue, faute de jurisprudence suffisante, est apparue comme très incertaine.

« Perdre trois, quatre et peut-être cinq ans en procédures pour finir par repartir de zéro, c'est un risque qu'on ne peut pas prendre ! Ce nouvel hôpital, on en a besoin, on est pressé ! » Les « coûts d'aménagement » (voirie, notamment) de Varaize sont par ailleurs estimés bien supérieurs à ceux de DBMA-Aytré Métal, proche d'un échangeur et de l'avenue Simone-Veil.



Valérie Bénéat-Marlier, directrice générale, Jean-François Fountaine, président du conseil de surveillance, Laurent Flament, directeur de l'ARS, Jean-Marie Piot, président de la Ligue contre le cancer, et Antoine Grau, premier vice-président de l'Agglo de La Rochelle étaient présents ce vendredi 12 avril à la conférence de presse.

Le risque de contentieux avec les propriétaires fonciers de ce secteur des Cottes-Mailles où des projets immobiliers sont dans les cartons n'est pas nul, mais il est jugé moins périlleux. En prenant sa casquette de président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, Jean-François Fountaine, président du conseil de surveillance, relève lui-même qu'« il a fallu douze ans pour faire l'avenue Simone-Veil ».

Mais pour un projet à 800 millions d'euros (plus les coûts d'aménagement) à gros enjeux de santé, l'État dispose « d'outils » supérieurs aux habituelles déclarations d'utilité publique pour acquérir le foncier. Même s'« il reviendra certainement aux juges, in fine, de fixer le prix de vente du foncier ».

Projets de l'Agglo

DBMA-Aytré Métal apparaît, pour toutes ces raisons et d'autres encore, comme « le choix le plus raisonnable » aux yeux de la directrice pour avancer le plus vite possible vers une inauguration attendue « dans un délai de huit à dix ans ». Un choix qui va, aussi, souligne Jean-François Fountaine, dans le sens des différents partenaires, de l'État - le préfet avait dit sa préférence pour un terrain déjà artificialisé au titre de la loi Climat et résilience - à la Région Nouvelle-Aquitaine et l'établissement public foncier.

La Communauté d'agglomération de La Rochelle n'a jamais fait voter ses délégués pour désigner un site ni émis de préférence. Mais son président assure qu'en raison du principe de zéro artificialisation nette déjà entamé, imperméabiliser 12 hectares de terres essentiellement agricoles à Varaize (l'entreprise VM Matériaux est dans le périmètre) aurait contraint la collectivité à renoncer à « plusieurs projets importants dont on a besoin ».

Après validation du projet, l'ARS doit le soumettre au Conseil national en investissement de santé pour un premier examen. Le projet pour le site DBMA-Aytré Métal est à l'ordre du jour de la réunion programmée le 20 juillet.